



Département Pas de Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Avesnes le Comte

## COMMUNE DE WARLUZEL

32 rue Principale 62810 WARLUZEL  
Tél : 03 21 48 24 01 [commune-de-warluzel@orange.fr](mailto:commune-de-warluzel@orange.fr)  
Restez informé sur [www.warluzel.fr](http://www.warluzel.fr) facebook : [mairie de warluzel](#)

# BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

## JUILLET 2020



# Mot du Maire

*Chers habitants de Warluzel,*

*C'est avec reconnaissance que je m'adresse à vous en ce début d'été.*

*Lors des élections un peu particulières que nous avons vécues, vous m'avez accordé votre confiance et je vous en remercie.*

*La crise que nous venons de traverser va marquer durablement la société.*

*Beaucoup de questions restent encore sans réponse dans la gestion sanitaire de cet évènement et les répercussions économiques ne sont pas encore connues à ce jour. Néanmoins il y aura un lendemain que nous allons devoir reconstruire ensemble, dès aujourd'hui.*

*C'est dans cette dynamique que je souhaite investir ce mandat, dans un esprit de bienveillance pour chacun de nos administrés, mais aussi de prospective et de maintien des services de la commune.*

*En lien direct avec l'intercommunalité des Campagnes de l'Artois, je serai attentif à optimiser les compétences que nous avons déléguées : environnement, développement économique, urbanisme, tourisme, culture, sports, enfance et jeunesse...etc.*

*C'est d'ailleurs avec le partenariat de l'intercommunalité que nous avons pu disposer d'un chantier d'insertion afin de restaurer la façade de l'église du village. D'autre part, le CEP (conseillé en économie partagée) de la Communauté de communes a permis d'initier une réflexion sur les économies d'énergie. Nous avons déjà changé l'ensemble de l'éclairage des lampes de rues avec des lampes à led plus économiques. Aujourd'hui, nous finalisons le dossier de restauration de la salle des fêtes après un diagnostic thermique et l'analyse de la fédération de l'énergie (FDE). Le démarrage des travaux, du fait de la crise sanitaire, a pris beaucoup de retard. Cependant les choses sont bien engagées : le nouveau conseil municipal a pu s'approprier le dossier dans le choix notamment des aménagements fonctionnels de la cuisine. Les appels d'offres pour les marchés pourront être lancés cet été, et par conséquent ouverts dès la rentrée, notifiés ensuite pour un démarrage des travaux au cours de l'automne.*

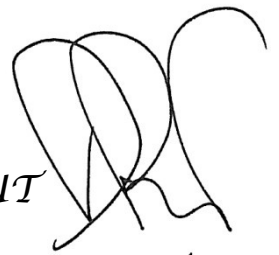
*Les évènements nous obligent à revoir les grands rassemblements festifs. C'est avec tristesse qu'il a fallu annuler les festivités (14 juillet et ducasse). Le comité des fêtes ainsi que le conseil municipal vous proposeront dès que possible de partager des moments de retrouvailles, importants dans la vie d'un village.*

*Je souhaite à chacun de vous un bel été.*

*Avec mon dévouement,*

*Celui des conseillers, de la secrétaire de mairie et des cantonniers.*

*Damien BRICOUT*



**Sommaire**

Couverture	1
Mot du Maire	2
Infos Municipales et Fibre	3
Budget communal	4 - 5
Elections municipales	6 - 7
Infos diverses	7 - 10
Rétrospective	11 -14
Canicule	15
Jeu	16

**INFOS MUNICIPALES**

Les horaires d'ouverture de la mairie sont :  
LUNDI : 13H 19H

**Nous vous informons que la mairie sera fermée pour congés d'été du 13 au 31 juillet 2020, nous vous remercions de votre compréhension**

Vous pouvez contacter Julie, la secrétaire de mairie,  
au 03 21 48 24 01  
ou par mail à l'adresse  
[commune-de-warluzel@orange.fr](mailto:commune-de-warluzel@orange.fr)

Restez informé sur le site communal [www.warluzel.fr](http://www.warluzel.fr)  
et sur la page  Mairie de Warluzel

**Demande de passeports et cartes d'identité :**

Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.  
Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de station biométrique.  
Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Mairie Avesnes le comte : 03.21.60.67.00

Ouverture : Lundi, Mardi et Jeudi 8H30-12H00 et 13H30-17H30  
Mercredi 10H00-12H00 et 13H30-17H30  
Vendredi 8H00-12H00 et 13H30-16H30  
Samedi 9H00-12H00



**Fibre optique**

Nous sommes conscients que le réseau internet de Warluzel n'est pas très efficace. Bonne nouvelle la fibre arrivera prochainement pour remédier à cela.  
Vous avez peut-être pu le constater ces derniers mois, les travaux d'installation de la fibre optique ont bien avancé sur notre commune.

Elle sera disponible d'ici le dernier trimestre 2020. Vous pouvez tester votre éligibilité sur le site <http://www.capfibre.fr/particulier-eligibilite-thd.html>

, qui vous donnera les opérateurs fibre disponibles à votre adresse. Attention, tous les opérateurs ne sont pas disponibles en même temps, si votre opérateur habituel, n'est pas dans la liste vous pouvez le contacter pour connaître sa date de disponibilité.



## Recensement militaire :

Tous les jeunes Français, garçons et filles nés en 2004, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Documents à fournir : pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.



**Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire.**  
*La mairie, vous remettra alors une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).*



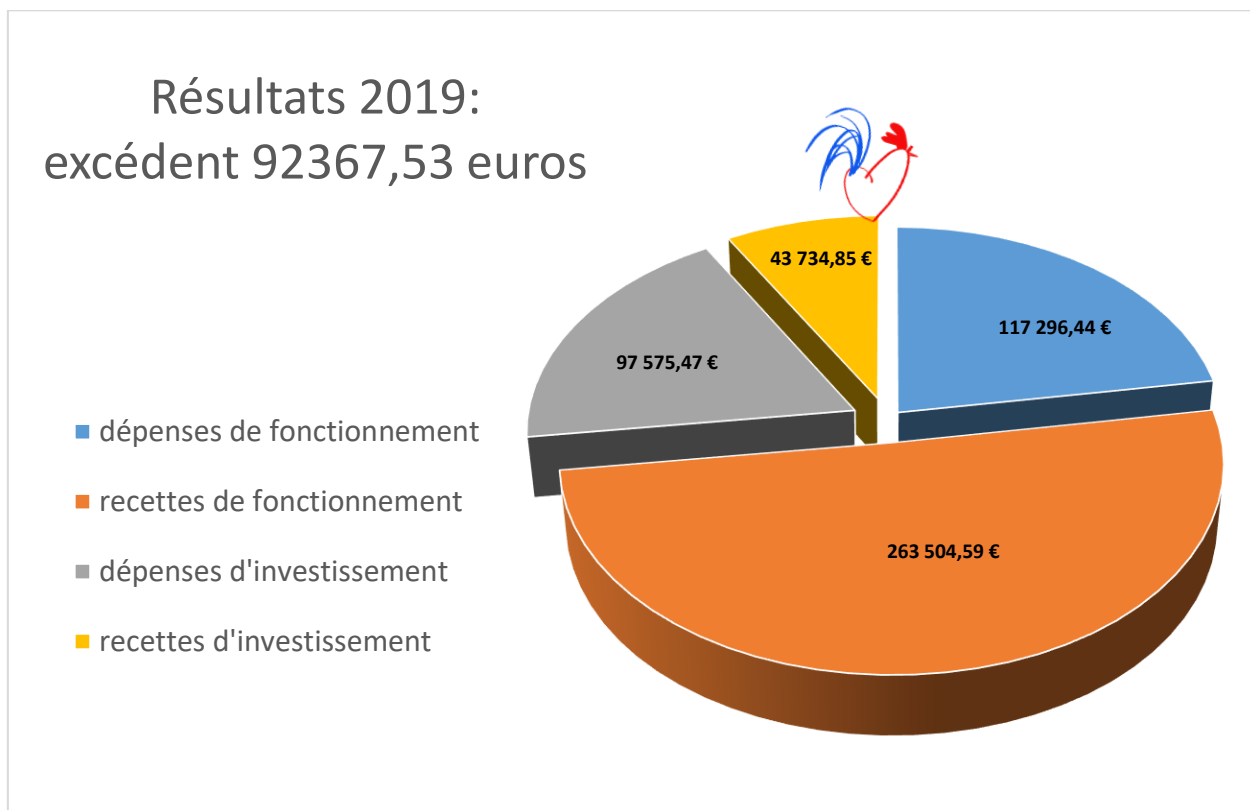
[www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/contacts-et-coordonnees](http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/contacts-et-coordonnees)

Liens utiles aux administrés : **03 59 00 43 00** Caserne Vandamme 17 rue Lydéric BP 50125 59001  
Lille Cedex

## BUDGET COMMUNAL

### Délibérations du Conseil Municipal du 02 mars 2020

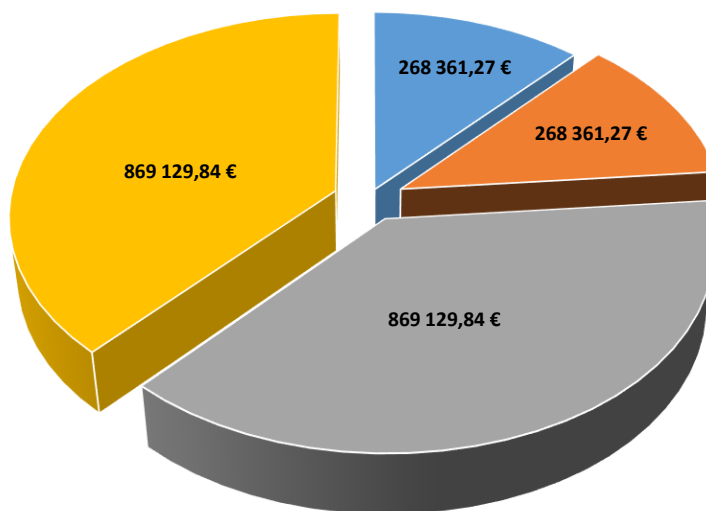
Compte de gestion 2019, Compte administratif 2019 et affectation des résultats approuvés à l'unanimité



Vu le projet du budget primitif pour l'exercice 2020, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2020.

## Prévisions 2020:

- dépenses de fonctionnement
- recettes de fonctionnement
- dépenses d'investissement
- recettes d'investissement



L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taux de la taxe sur le foncier bâti : 17.08 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 47.91 %

La taxe foncière n'est plus appliquée aux particuliers, cependant la commune recevra de l'état un abondement égal au montant reçu en 2019.

Les dotations de l'état pour 2020 s'élèvent à 58 967 € et se répartissent de la façon suivante :



- Dotation forfaitaire : 33 332 €
- Dotation de solidarité rurale : 13 988 €
- Dotation nationale de péréquation : 7 097 €
- Dotation aux élus locaux : 4 550 €

Ces dernières sont en légère augmentation en comparaison avec 2019 puisque la commune avait touché 56 329 €.

Pour le budget 2020, l'ensemble du Conseil Municipal a voté :

- La rénovation du mur de soutènement de l'église pour terminer le chantier de rénovation du monument
- La pose d'un grillage et filet de protection au terrain de foot
- Le remplacement de matériels d'entretien : tondeuse, débroussailleuse avec harnais de maintien pour le dos, pompe d'arrosage pour limiter la manutention des bidons d'eau
- Lancement des travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle des fêtes. Pour ce faire, un emprunt de 150 000 €, remboursable sur 10 ans, va être fait et un second de 372 000 € pour l'avance des subventions obtenues. Ce dernier est à court terme et sera remboursé dès versement des subventions.
- Installation d'une boîte à livres, pour permettre aux habitants d'emprunter gracieusement des livres. Celle-ci sera installée prochainement devant la Mairie.



## Elections Municipales 2020



L'installation du Conseil Municipal s'est déroulée le 28 mai 2020, dans des conditions particulières liées à la crise sanitaire que nous rencontrons actuellement.

Il se compose comme suit :

### **Damien BRICOUT, Maire :**

Délégué titulaire et vice-président de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois (domaine environnement) ; Délégué titulaire et vice-président du Syndicat Mixte Artois Valorisation (valorisation des matières et de l'énergie) ; Vice-président de l'Association Foncière de Remembrement de Sus-Saint-léger – Warluzel ; Délégué titulaire auprès du Syndicat des eaux des Vallées du Gy-Scarpe ; Délégué suppléant au SIVU de la canche pour le RPC des 2 sources ; Conseiller Défense ; Membre titulaire de la Commission d'appels d'offres

### **Xavier CAMUS, 1er adjoint**

Délégué suppléant de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois ; Délégué suppléant auprès du Syndicat des eaux des Vallées du Gy-Scarpe ; Délégué de l'Association Foncière de Remembrement Sus-Saint-Léger – Warluzel ; Chargé de la gestion des réseaux (éclairage publics, fibre, voiries et chemins, électricité,...) ; Chargé du domaine et des travaux bâtiments publics et urbanisme ; Chargé du matériel outillage voirie et espaces verts ; Chargé de la gestion des agents techniques ; Chargé de l'urbanisme ; Membre titulaire de la Commission d'appels d'offres

### **Christine TILLOY, 2e adjoint**

Chargée des affaires scolaires et de santé ; Déléguée titulaire au SIVU de la canche pour le RPC des 2 sources ; Chargée des animations enfance, jeunesse et aînés ; Chargée des affaires culturelles et sportives ; Chargée du cadre vie ; Membre titulaire de la Commission d'appels d'offres ; Déléguée titulaire au Syndicat A.GE.DI ; Référente de la plateforme « voisins vigilants »

### **Jean-Marie MARSY, 3e adjoint**

Chargé du réseau d'eaux potables ; Gestion de la salle des fêtes ; Chargé des fêtes et cérémonies ; Chargé des commémorations ; Délégué titulaire auprès du Syndicat des eaux des Vallées du Gy-Scarpe ; Vice-président du comité des fêtes ; Conseiller défense extérieure contre l'incendie ; Référent Voisins Vigilants et Solidaires ; Membre titulaire de la Commission d'appels d'offre ; Délégué suppléant au Syndicat A.GE.DI ; Porteur de plis



**Amandine DESCAMPS, Conseiller Municipal**  
Secrétaire du Comité des fêtes

**Dominique CARON, Conseiller Municipal**  
**Hervé ANDRIEUX, Conseiller Municipal**  
Membre suppléant de la Commission d'appels d'offres



**Thierry WILLERVAL, Conseiller Municipal**  
Membre suppléant de la Commission d'appels d'offres

**Lionelle MARIAGE, Conseillère Municipale**  
**Arianne BODELOT, Conseillère Municipale**  
Déléguée à la commission de contrôle des listes électorales ; Membre suppléant de la Commission d'appels d'offres

**Arnaud HEMERY, Conseiller Municipal**  
Délégué suppléant auprès du Syndicat des eaux des Vallées du Gy-Scarpe ; Membre suppléant de la Commission d'appels d'offres ; Délégué suppléant de l'Association Foncière de Remembrement Sus-Saint-Léger – Warluzel

### **La lutte contre les chardons est obligatoire**

Pour éviter toute dissémination, les chardons doivent être détruits avant le 14 juillet. La destruction sera réalisée de préférence par voie mécanique. Cette réglementation s'impose à tous les propriétaires, exploitants et usagers dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, ainsi que dans les haies qui les bordent.

*Il peut **se multiplier par ses graines** (jusqu'à 5 000 par pousse), mais le fait surtout grâce à son **système racinaire** qui lui permet de progresser par taches et lui assure une extraordinaire résistance.*



### **Taille des haies :**

Afin d'éviter les accidents, il est obligatoire de procéder à l'entretien des haies. Une haie non entretenue peut rendre difficile la circulation.

*Elle peut également toucher des fils conducteurs aériens (EDF, France Telecom,...) ou masquer des panneaux de signalisation routière.*

Dans tous les cas la responsabilité des riverains est engagée en cas d'accident.

### **Elagage et sécurité à proximité des lignes électriques :**

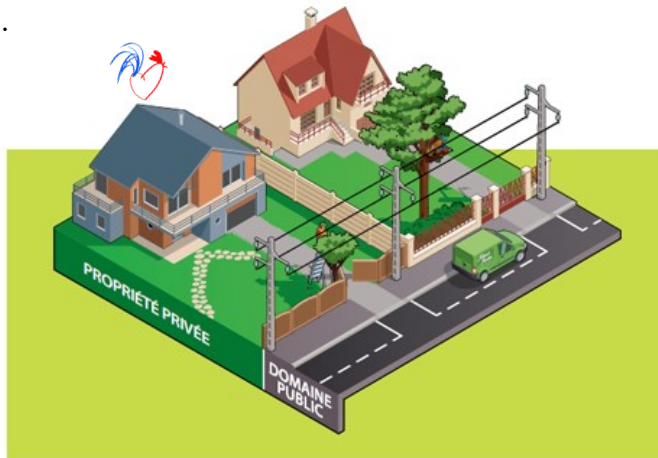


Garder à distance la végétation vis-à-vis des lignes électriques consiste d'une part à ne pas planter d'arbre dans la zone d'emprise, et d'autre part, assurer un élagage régulier afin d'éviter à la végétation de rentrer dans cette zone.

La zone d'emprise est définie par l'arrêté ministériel du 17 mai 2011. Les distances dépendent de la tension de service. Pour des raisons impératives de sécurité, tous les travaux d'égagement dans cette zone nécessitent une intervention du distributeur Enedis.

Vous êtes propriétaire ou occupant du terrain à élaguer, il est de votre responsabilité de prendre en charge l'égagement si vous êtes dans l'une des situations suivantes.

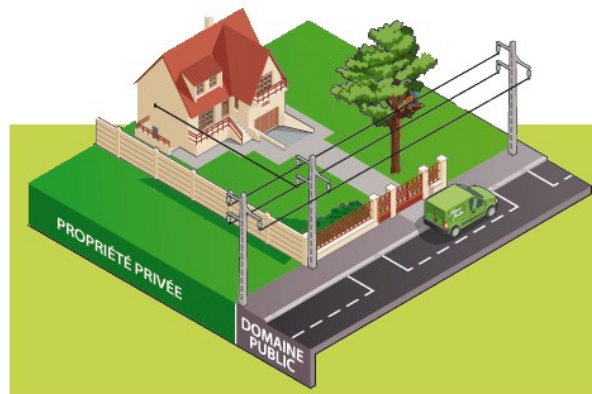
**1** L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique



**2** L'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui est au-dessus du domaine privé



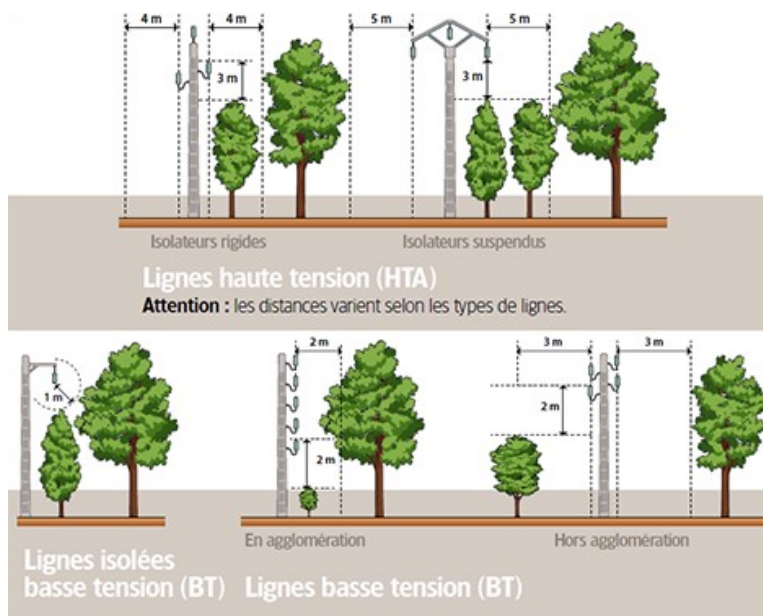
**3** L'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété



Vous pouvez réaliser vous-même l'égagement ou faire appel à une entreprise agréée de votre choix et à vos frais, après un contact préalable avec les équipes Enedis via Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de travaux) sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

### **Important :**

- En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, est responsable des dommages causés sur la ligne. Nous demandons donc la réparation des préjudices subis.
- L'égagement doit être réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (norme NFC 11-201).





Enedis dans les autres cas

Le Code de l'Énergie nous reconnaît le droit de « *couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages* ».

Si nous sommes en charge de l'élagage des végétaux, vous êtes informés au préalable.

Nos équipes se chargent ensuite de ranger le bois et les branches coupés en bordure de tranchée et les laissent à votre disposition. En tant que propriétaire du terrain, vous restez propriétaire du bois et des branches coupés. L'évacuation se fait uniquement sur votre demande et avec l'accord de l'entreprise.

### **LES REGLES DE SECURITE A RESPECTER AUX ABORDS DES LIGNES ELECTRIQUES**

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 5 mètres des lignes.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont à moins de 2 mètres d'un câble électrique nu ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.

**Si un arbre menace une ligne ou si une branche est tombée sur une ligne, ne vous approchez pas et prévenez notre service « dépannage » :**

09 726 750 62 

#### Conseils pratiques :

- Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
- Entretenez régulièrement votre végétation.
- Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.



### **VOISINS VIGILANTS**

Nous vous rappelons que la commune adhère depuis peu au réseau des voisins vigilants et solidaires. Ce service est entièrement **gratuit** pour les usagers et permet à tous de rester informés de la vie communale et d'alerter les autres.

Les personnes n'utilisant pas internet peuvent bénéficier de ce service à la seule condition d'avoir un numéro de portable. Une vingtaine de Warluzellois sont déjà inscrits et satisfaits du service. La secrétaire de mairie reste à votre disposition pour toute question ou pour vous inscrire afin de bénéficier de ce service.

N'hésitez pas à la contacter au 03 21 48 24 01.



# RETROSPECTIVE

## Masques grand public :



Le 8 mai, la commune a offert un masque en tissu aux normes AFNOR à chaque habitant. La distribution s'est faite sous enveloppe dans les boîtes aux lettres, avec la participation des membres du conseil municipal et du comité des fêtes.

A la même occasion, le comité des fêtes a distribué des œufs en chocolat aux petits warluzellois pour palier à l'absence de chasse aux œufs due au confinement.



## Rappel des règles sanitaires en vigueur suite « au covid19 »

**SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS**

 <p>Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique</p>	 <p>Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir</p>	 <p>Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter</p>
 <p>Éviter de se toucher le visage</p>	 <p>Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres</p>	 <p>Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades</p>
 <p><b>En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée</b></p>		





## Travaux 2019



La façade de l'église a été restaurée par le chantier école des Campagnes de l'Artois.

L'intervention de quelques mois, de l'association le coin familial a permis à la commune de réaliser une économie non négligeable.

Ce chantier d'insertion a permis à notre église de revêtir son bel appareil, par le biais de la réinsertion sociale et un retour à l'emploi de personnes qui en avaient besoin.

La porte en bois sera prochainement lasurée. Et dès que les conditions sanitaires nous le permettront une inauguration sera organisée.





La boîte postale communale a été déplacée et remplacée par une boîte plus grande.

Elle est désormais plus accessible et plus sécurisée, le stationnement étant plus adapté sur la place de la mairie.



Les travaux de sécurité routière se sont terminés également.

Les feux comportementaux ont nécessité quelques réglages, mais désormais tout est rentré dans l'ordre.

Le coût total des travaux (feux, stops, signalisation verticale et horizontale, ...) s'est élevé à 24960 € HT, somme pour laquelle nous attendons une subvention au titre des amendes de police.

Le terrain de jeux a été engazonné et clôturé. Une poubelle et un portail ont été posés.

Le coût des travaux s'est élevé à 2557 € HT.

Des poubelles ont également été installées aux abris de bus.







Les grilles du cimetière ont été remplacées.

Nous en avons profité pour établir le plan du cimetière avec le listing des concessions ainsi que la mise en place d'un règlement. Le tout est affiché dans le panneau d'informations qui a été posé avec les grilles.

La réalisation d'un caveau d'attente a également été faite.

Le coût global de ces aménagements s'élève à 5469 € HT.



La commune a racheté à l'euro symbolique le terrain et la maison Bourdolle, dans la rue Pascaline, qui présentait des bâtiments vétustes, citernes et puits, aux risques d'accident.

La mise à nu de l'ensemble du terrain a été effectuée afin de pouvoir éventuellement revendre les parcelles ou réfléchir à un projet, rien n'est défini à ce jour. Le coût global de ces travaux s'élève à 6883 € HT.



## Noel 2019



Le 15 décembre 2019, le père Noël a fait un passage par la salle des fêtes pour apporter des surprises à tous les enfants.

Ce fut l'occasion pour les petits comme les grands de se rassembler autour de gourmandises, en toute convivialité.



## ATTENTION CANICULE



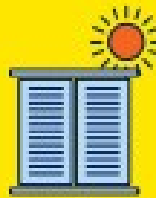
### Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez  
l'alcool



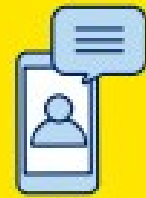
Mangez en  
quantité suffisante



Fermez les volets  
et fenêtres le jour,  
aérez la nuit



Mouillez-vous  
le corps



Donnez et prenez  
des nouvelles  
de vos proches

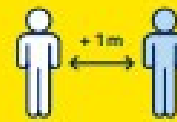
#### Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

Ce début d'année fut particulier avec l'arrivée du COVID19. La crise sanitaire nous oblige à annuler les festivités habituelles du 14 juillet. Pour palier en partie à cela, nous vous proposons de jouer afin de remporter les lots qui auraient été mis en jeu lors de cette journée.

Pour ce faire, il vous suffit de nous indiquer sur le coupon réponse ci-joint le nombre de coqs tricolores que vous aurez retrouvé au fil des pages de ce bulletin.



Le coq est un des symboles de la République Française. Il apparait dès l'antiquité sur les monnaies gauloises. Il devient symbole de la Gaule et des Gaulois à la suite d'un jeu de mots, le terme latin « gallus » signifiant à la fois coq et gaulois.

Si la République Française lui préfère aujourd'hui le symbole de la Marianne, il reste très représenté notamment à l'étranger lors des rencontres sportives. Les blasons des équipes françaises ou marques françaises portant souvent ce symbole. En voici quelques exemples :



(Les exemples ci-dessus, ne sont pas à comptabiliser pour le jeu.)

***Lots mis en jeu sont une cafetière Dolce gusto, une bouilloire Daewoo et un grille pain Daewoo***

---

---

### **COUPON REPONSE**

Remplissez ce coupon de participation et déposez le dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 15 Août 2020.

Un tirage au sort sera effectué parmi les bulletins portant le bon nombre de symboles. Les résultats seront affichés en Mairie et publiés sur le site internet communal et la page facebook. L'attribution des lots se fera en mairie.

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphone :** .....

**Nombre de symboles**  **découverts :** \_\_\_\_\_